

ORDRE DU JOUR

1. **Contrôle des voix des représentants de clubs**
 - De 1 à 100 licenciés : 1 représentant
 - De 101 à 200 licenciés : 2 représentants
 - De 201 à 300 licenciés : 3 représentants
 - De 301 licenciés et plus : 4 représentants
2. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente – VOTE**
3. **Lecture et approbation du rapport moral du Président– VOTE**
4. **Lecture et approbation du rapport d'activité 2023-2024 – VOTE**
5. **Présentation des finances :**
 - **Bilan financier 2024 – VOTE**
 - **État des comptes 2024 – VOTE**
 - **Budget prévisionnel 2025 – VOTE**
6. **Fixation du montant de la quote-part d'affiliation et des licences**
7. **Point d'information sur le poste d'agent de développement – VOTE**
8. **Cooptations au sein du Comité Directeur :**
 - **Emilio CRUZ, en tant que Responsable Technique Parkour et membre du Comité Directeur– VOTE**
 - **Morgane SAINT-CAST, en tant que Secrétaire et membre du Bureau Directeur – VOTE**
9. **Présentation du règlement sur le dédommagement des juges**
10. **Présentation du projet associatif**
11. **Questions diverses**

Intervention à la demande de Valérie SICLAY :

Rappel les faits concernant Cécile CHAUVAT-BOUEDEC, qui a présenté sa démission de son poste de secrétaire en avril dernier après 7 mois d'inactivité. Cette démission a été interprétée par le président du CDGYM 75 et deux juristes comme une démission complète de ses fonctions au sein du comité directeur, faute de précision explicite. Son courrier présente sa démission mais ne précise pas qu'elle souhaite rester élue du Comité Directeur, mais précise que son emploi du temps ne lui permet pas de consacrer de temps et de prendre des dossiers du CDGYM 75.

Valérie SICLAY indique avoir saisi le service juridique de la Fédération, qui a confirmé qu'il ne s'agissait que d'une démission du poste de secrétaire, et non du comité directeur dans son ensemble. Le Président fait valoir qu'à aucun moment le Service juridique de la FFGYM ne c'est adressé à lui directement mais l'a mis en simple copie de mail.

Valérie SICLAY estime donc que l'Assemblée Générale est caduque, au motif que Cécile CHAUVAT-BOUEDEC, bien que présente dans la salle, n'a pas été convoquée, et demande en conséquence que l'AGO soit reportée. Les membres votants expriment leur volonté de maintenir l'AG, afin de tourner la page et d'avancer collectivement. La décision est prise de poursuivre l'AGO par six voix contre une et l'ordre du jour de cette Assemblée. Valérie SICLAY s'y oppose. L'AGO peut donc continuer.

Patrick WATEAU exprime son point de vue à l'égard de Valérie SICLAY, estimant que l'importance de s'impliquer activement dans la vie du Comité n'a pas été présentée aux membres de son club de GYM' PARIS 15 qui sont élus au comité directeur. Le Président demande s'il faut rappeler les conditions de recrutements des membres du Bureau Directeur, tant sur le poste de secrétaire que sur le poste de trésorier ainsi sur ce que signifie d'être membre au comité directeur.

Julie FELER réagit en précisant qu'elle se sent visée par ce que dit le Président concernant GYM' PARIS 15 mais qu'elle assume son rôle : bien qu'elle ait été présentée par la famille SICLAY, elle affirme être pleinement investie pour le comité. Le Président présente ses excuses à Julie FELER, lui

précisant qu'il ne l'avait en aucun cas visée et lui rappelant qu'à chaque réunion il a mis en valeur son travail avec Léa DELIN et l'a à chaque fois remercié publiquement.

Le Président rappelle aussi à chacun que le fait d'installer une salle ou aider sur une compétition le jour même n'est pas un travail d'élu du Comité Directeur mais du bénévolat de clubs organisateurs de la compétition. Le CDGYM 75 est une association qui doit fédérer les clubs du département. Nous devons donc tous nous entraider pour faire évoluer la gymnastique dans le bon sens.

Le Président accepte de revenir sur sa position et cette incompréhension et de réintégrer Madame Cécile CHAUVAT-BOUEDEC dans le Comité Directeur du CDGYM 75. Cette question fait apparaître un souci au sein du CDGYM 75 : lorsque l'on candidate pour un poste au bureau directeur, les candidats doivent être au courant de la charge de travail qui en découle. Chacun doit pouvoir ensuite s'investir selon le poste candidaté.

Quorum atteint : 4 060 voix sur 4238, soit 96 % du nombre de licenciés.

Ouverture de la séance : 10h10

1. Contrôle des voix des représentants de clubs

- De 1 à 100 licenciés : 1 représentant
- De 101 à 200 licenciés : 2 représentants
- De 201 à 300 licenciés : 3 représentants
- De 301 licenciés et plus : 4 représentants

Aucune délégation de vote par club.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente – VOTE

Estimant que le procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2024 n'a pas été soumis au vote lors de l'AG du 29 septembre 2024, Valérie SICLAY s'oppose à cette résolution et rappelle que pour pouvoir voter le procès-verbal il faut d'abord présenter le contenu aux membres votants.

Le procès-verbal de l'AGO est donc relu en séance et présenté au vote en même temps que celui de l'Assemblée Générale Élective du 29 septembre 2024.

Claire BARANGE s'abstient, n'ayant pas assisté à l'AG du 27 juin.

Les deux procès-verbaux de l'AGO du 27 juin 2024 et du 29 septembre 2024 sont adoptés.

CLUB	REPRESENTANT	RESOLUTION 1 Adoption des procès-verbaux des Assemblées Générales précédentes				
		POUR	CONTRE	ABSTENTION		
EN AVANT ! DE PARIS	Claire BARANGE	X	1 494	-	-	-
L'ANCIENNE DE PARIS	Morgane SAINT-CAST	X	225	-	-	-
UNION ET AVENIR DE VINCENNES	Claire BARANGE		-	-	x	477
GRS GLACIERE XIII PARIS	Michel HAK	X	290	-	-	-
GRS PARIS CENTRE	Patrick WATEAU	X	341	-	-	-
GYM' PARIS 15	Valérie SICLAY	X	1 185	-	-	-
LES MARINES SPORTIVES DU CENTRE DE PARIS	0		-	-	-	-
PARIS TRAMPO 12	Bertrand PREVOST	X	48	-	-	-
PARIS RYTHMIQUE	0		-	-	-	-
ASS SPORTIVE DES MAGISTRATS ET PERSONNELS DE LA COUR DES COMPTES	0		-	-	-	-
UNION ATHLETIQUE DU CHANTIER	0		-	-	-	-
CULTURE PARKOUR	0		-	-	-	-
			POUR 3 583	CONTRE -	ABSTENTION 477	
			88%	0%	12%	

3. Lecture et approbation du rapport moral du Président– VOTE

Valérie SICLAY et Cécile CHAUVAT-BOUEDEC demandent que les éléments relatifs à la situation de Cécile CHAUVAT-BOUEDEC et au club ne figurent pas dans le rapport moral. Ils seront modifiés par avenant au rapport.

Le rapport, amendé en ce sens, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Patrick WATEAU fait valoir que la FFGYM et le CRIF GYM prennent leurs décisions sur ce sujet en fin de saison seulement et que le CDGym 75 n'a pas l'information avant et pense que ce point doit être abordé plus tôt dans la saison effectivement, pour que les clubs puissent répercuter leur augmentation sur les adhésions des années en cours.

7. Point d'information sur le poste d'agent de développement – VOTE

Patrick WATEAU rappelle que le poste d'agent de développement a été créé au premier semestre 2022 pour une prise de poste initialement prévue au 1^{er} septembre 2022 mais décliné au dernier moment par la personne pressentie et finalement attribué à Léa DELIN à partir du 1^{er} janvier 2023. Il s'agit d'un CDI à mi-temps, soit 3,5 heures par jour du lundi au vendredi (le matin). Léa DELIN travaille trois jours par semaine en télétravail et en présentiel les matinées restantes.

Ses missions consistent à développer les actions du comité et du CDGYM 75, ainsi qu'à accompagner les clubs dans leur développement. À l'époque, il n'y avait pas de responsable technique GAF et GAM, ce qui l'a amenée à gérer également l'organisation de ces compétitions. Elle a également assuré des tâches de secrétariat pour soutenir le Président (rédaction de comptes rendus, etc.). Compte tenu, d'un Bureau Directeur peu présent, elle n'a pas pu consacrer suffisamment de temps à ses tâches de base.

Compte tenu de la charge de travail et des projets à venir sur la mandature et exposé aux élus, il est proposé de faire évoluer ce poste à plein temps à partir du 1^{er} septembre 2025. L'ANS a par ailleurs accordé une subvention supplémentaire sur trois ans, calculée sur la base d'un temps complet à partir de cette date.

Valérie SICLAY demande que cet élément figure plus clairement dans le budget prévisionnel et qu'une étude budgétaire détaillée soit communiquée. Elle demande donc, à ce que ce point ne soit pas soumis au vote pour le moment et demande de convoquer une nouvelle AG pendant l'été sous 3 semaines afin de procéder au vote.

Point non voté.

8. Cooptations au sein du Comité Directeur :

- **Emilio CRUZ, en tant que responsable technique Parkour et membre du Comité Directeur– VOTE**

Pas de remarque.

Cooptation présentée au vote et approuvée à l'unanimité.

CLUB	REPRESENTANT	RESOLUTION 9 Cooptation Emilio CRUZ : Responsable technique Parkour et membre du Comité Directeur					
		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
EN AVANT ! DE PARIS	Claire BARANGE	X	1 494		-		-
L'ANCIENNE DE PARIS	Morgane SAINT-CAST	X	225		-		-
UNION ET AVENIR DE VINCENNES	Claire BARANGE	X	477		-		-
GRS GLACIERE XIII PARIS	Michel HAK	X	290		-		-
GRS PARIS CENTRE	Patrick WATEAU	X	341		-		-
GYM' PARIS 15	Valérie SICLAY	X	1 185		-		-
LES MARINES SPORTIVES DU CENTRE DE PARIS	0		-		-		-
PARIS TRAMPO 12	Bertrand PREVOST	X	48		-		-
PARIS RYTHMIQUE	0		-		-		-
ASS SPORTIVE DES MAGISTRATS ET PERSONNELS DE LA COUR DES COMPTES	0		-		-		-
UNION ATHLETIQUE DU CHANTIER	0		-		-		-
CULTURE PARKOUR	0		-		-		-
		POUR 4 060 100%		CONTRE - 0%		ABSTENTION - 0%	

- **Morgane SAINT-CAST, en tant que secrétaire et membre du Bureau – VOTE**

Pas de remarque.

Cooptation présentée au vote et approuvée à l'unanimité.

CLUB	REPRESENTANT	RESOLUTION 10 Cooptation Morgane SAINT-CAST : secrétaire et membre du Comité Directeur					
		POUR		CONTRE		ABSTENTION	
EN AVANT ! DE PARIS	Claire BARANGE	X	1 494		-		-
L'ANCIENNE DE PARIS	Morgane SAINT-CAST	X	225		-		-
UNION ET AVENIR DE VINCENNES	Claire BARANGE	X	477		-		-
GRS GLACIERE XIII PARIS	Michel HAK	X	290		-		-
GRS PARIS CENTRE	Patrick WATEAU	X	341		-		-
GYM' PARIS 15	Valérie SICLAY	X	1 185		-		-
LES MARINES SPORTIVES DU CENTRE DE PARIS	0		-		-		-
PARIS TRAMPO 12	Bertrand PREVOST	X	48		-		-
PARIS RYTHMIQUE	0		-		-		-
ASS SPORTIVE DES MAGISTRATS ET PERSONNELS DE LA COUR DES COMPTES	0		-		-		-
UNION ATHLETIQUE DU CHANTIER	0		-		-		-
CULTURE PARKOUR	0		-		-		-
		POUR 4 060 100%		CONTRE - 0%		ABSTENTION - 0%	

9. Présentation du règlement sur le dédommagement des juges

- Suppression de la prise en charge des frais des juges convoqués.
- Indemnisation des juges : chaque club recevra une compensation de 10 € par heure de jugement pour un juge et par compétition.
- Responsables des juges : indemnisation fixée à 15 € par heure de présence lors des compétitions.
- Formateurs de juges : indemnisation fixée à 12 € par heure de formation lors des sessions de formation.

10. Présentation du projet associatif

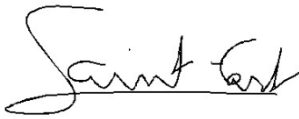
Le projet associatif a été exposé lors du dernier comité directeur.

Aucune remarque n'est formulée.

11. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été remise pour cette AG.

Morgane SAINT-CAST
Secrétaire du CDGYM 75



Patrick WATEAU
Président du CDGYM 75

